

DÉCLARATION PUBLIQUE

Politique de lobbying responsable et rapport annuel des positions et contributions politiques

Exercice 2025 — Version 1.0 — Publiée sur www.terredoc.com

1. Objet et périmètre

La présente déclaration rend publiques, conformément aux standards B Corp™ (V2) — thématique « Affaires Publiques et Action Collective » — les positions de terre d'Oc en matière de représentation d'intérêts (lobbying) ainsi que la valeur et les bénéficiaires de ses contributions politiques financières et en nature, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Elle couvre l'ensemble des activités de terre d'Oc Evolution, société à mission (loi PACTE, art. L.210-10 du code de commerce).

2. Politique de lobbying responsable

terre d'Oc formalise ci-après sa politique en matière de lobbying responsable, conformément aux standards B Corp™ (V2) :

- **Impact exclusivement positif.** terre d'Oc s'engage à ne mener, directement ou indirectement via les organisations dont elle est membre, que des activités de représentation et de plaidoyer visant à générer un impact positif sur la société ou l'environnement.
- **Fondement sur des données fiables.** Les positions soutenues par terre d'Oc s'appuient sur des données fiables ou scientifiques (bilans carbone, référentiels sectoriels, expertises des organisations membres telles que le STEPI ou 1 % for the Planet France).
- **Contributions politiques.** terre d'Oc ne verse aucune contribution financière ou en nature à un parti, un candidat ou une campagne électorale (voir section 3 ci-dessous).
- **Lutte contre la corruption et les pots-de-vin.** terre d'Oc proscrit tout paiement, cadeau ou avantage visant à influencer indûment une décision publique. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de l'adhésion de l'entreprise au Pacte Mondial des Nations Unies (10e principe, lutte contre la corruption) depuis 2010.
- **Organisations intermédiaires.** Lorsque terre d'Oc agit via des organisations intermédiaires (STEPI, Commerce Équitable France, 1 % for the Planet France, Convention des Entreprises pour le Climat), elle veille à la cohérence des positions défendues avec la présente politique et s'assure, par la participation active de sa direction à leur gouvernance, que ses mandats sont exercés en conformité avec celle-ci.
- **Approbation et fréquence de revue.** La présente politique est examinée et approuvée par la Présidence de terre d'Oc dans le cadre de la Revue de Direction annuelle, et actualisée en tant que de besoin.

3. Contributions politiques financières et en nature

terre d'Oc n'a versé aucune contribution politique en 2025 : 0 € en numéraire et 0 € en nature au bénéfice de partis politiques, de candidats, d'élus ou de campagnes électorales, en France comme à l'étranger. Aucune contribution indirecte n'a été effectuée par l'intermédiaire de tiers. Cette pratique s'inscrit dans le cadre légal français, l'article L.52-8 du code électoral interdisant aux personnes morales toute participation au financement de la vie politique.

L'intégralité des dons de l'entreprise est tracée dans le fichier de suivi financier de ses engagements « 1 % for the Planet », certifié par 1 % for the Planet France. Pour l'exercice 2025, les dons se sont élevés à **95 867 €** (dont 83 650 € en numéraire et 12 217 € en nature), au bénéfice exclusif d'organismes d'intérêt général à vocation environnementale, sociale ou solidaire.

Par souci de transparence, terre d'Oc divulgue les dons versés à des organisations menant des activités de plaidoyer auprès des décideurs publics :

- **Convergence Animaux Politique — 1 600 €** (association loi 1901 non partisane, plaidoyer en faveur de la protection animale auprès des élus).
- **Élan Démocratique — 300 €** (association loi 1901 non partisane œuvrant pour la participation citoyenne ; ce don ne constitue pas un financement de la vie politique partisane).

4. Positions matérielles en matière de lobbying et organisations intermédiaires

terre d'Oc ne conduit pas de lobbying en propre et n'emploie aucun représentant d'intérêts. Ses actions de représentation et de plaidoyer sont exclusivement portées de manière collective, via des organisations sectorielles et coalitions dont elle est membre. Elles visent à générer un impact positif sur la société et l'environnement et s'appuient sur des données fiables et scientifiques. Le tableau ci-dessous en présente le résumé :

Organisation intermédiaire	Positions portées	Rôle de terre d'Oc
STEPI — Syndicat du Thé et des Plantes à Infusion	Qualité, sécurité et durabilité des filières thé et plantes à infusion ; représentation sectorielle auprès des pouvoirs publics.	Membre ; Laure Vincent, membre du bureau et Vice-Présidente.
Commerce Équitable France — Club Durabili'thé	Promotion du commerce équitable et de la durabilité des filières thé ; plaidoyer pour des pratiques d'achat responsables.	Membre actif du Club Durabili'thé.
1 % for the Planet France	Développement de la philanthropie environnementale des entreprises.	Membre donateur (engagement 1 % du CA) ; Laure Vincent, Présidente de 1 % for the Planet France.
Convention des Entreprises pour le Climat (CEC)	Transition des modèles d'affaires vers une économie régénérative, compatible avec les limites planétaires.	Entreprise participante (parcours CEC).
Convergence Animaux Politique	Inscription de la protection animale à l'agenda politique.	Soutien financier via le dispositif 1 % for the Planet (don 2025 : 1 600 €).

Les statuts, chartes éthiques, comptes rendus et prises de position publiques de ces organisations sont disponibles auprès de chacune d'elles.

5. Gouvernance et supervision

La présente déclaration est établie sous la responsabilité de la Présidence de terre d'Oc, plus haute instance de direction de l'entreprise. Elle est revue et approuvée dans le cadre du cycle annuel Revue de Direction, dont les conclusions sont partagées avec le comité de mission (majoritairement externe), garant du suivi des engagements statutaires de la société à mission. La cohérence des mandats de représentation avec la politique de lobbying responsable de l'entreprise est vérifiée à cette occasion.

6. Publication et périodicité

Cette déclaration est publiée sur le site internet de terre d'Oc et librement accessible à toutes les parties prenantes, aux côtés du rapport de mission annuel. Elle couvre l'exercice 2025 et sera **mise à jour et publiée chaque année**, selon le même cycle que le rapport de mission, dont le dispositif est vérifié tous les deux ans par un Organisme Tiers Indépendant accrédité Cofrac.

Revu et approuvé par la Direction de terre d'Oc

Laure VINCENT,

Fait à Villeneuve, 01/07/2026

Signature :

